



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## habitat insalubre

Question écrite n° 20602

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la politique de résorption de l'habitat indigne. Cette politique indispensable en matière de logement, notamment dans les départements fortement urbanisés réclame une attention et un soutien tout particuliers dans les années qui viennent. C'est notamment le cas pour le département de la Seine-Saint-Denis, qui souffre de ces problèmes dans plusieurs communes. Il conviendrait donc d'y porter une attention et un effort tout particulier pour accroître la résorption de cet habitat indigne en Seine-Saint-Denis. Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre en ce sens.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement conduit un programme volontariste de lutte contre l'habitat indigne. Ce programme concerne l'habitat insalubre, exposant à un risque d'intoxication par le plomb, ou en situation de péril, voire précaire. La lutte contre l'habitat indigne constitue un des axes du Programme national d'action pour l'inclusion (PNAI) transmis par la France à la Commission européenne. Elle a été expressément intégrée dans le volet habitat du Plan de renforcement contre la précarité et de la lutte contre les exclusions (PRPLE), afin de généraliser l'expérimentation probante menée, notamment en Seine-Saint-Denis, à toute la France. Le cadre législatif devrait être prochainement complété. Le projet de loi d'orientation sur la santé publique va notamment renforcer la lutte contre le saturnisme. Le projet de loi « un logement pour tous » prévoit des mesures pour renforcer et simplifier la lutte contre l'insalubrité et le péril. S'agissant des actions menées en Seine-Saint-Denis, plus particulièrement l'engagement des services de l'Etat aux côtés des collectivités volontaires du département est à souligner. Cet engagement se traduit par des protocoles d'accord de lutte contre l'habitat indigne. Six protocoles associant Etat et collectivités locales ont d'ores et déjà été signés et cinq sont actuellement à l'étude. Concernant la lutte contre le saturnisme en 2002, plus de 300 diagnostics plomb ont été réalisés, soit une montée en charge significative de près de 66 % par rapport à l'année 2001. Plus de 250 injonctions de travaux ont été faites, pour 84 réalisations de travaux par les propriétaires, 54 substitutions et 30 familles hébergées par l'Etat. L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat a financé plus de 200 dossiers liés à la suppression du plomb dans les logements, soit 1,16 MEUR de travaux au titre du saturnisme. Au titre de l'insalubrité, une expérimentation est en cours en vue de la réalisation de travaux par certaines communes de Seine-Saint-Denis, en substitution aux propriétaires défaillants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20602

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire** : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 juin 2003, page 4935

**Réponse publiée le** : 22 septembre 2003, page 7295